

# RÈGLEMENT COMPLET DU CONCOURS « Armor ALL Opération course automobile 2025 »

## Article 1 – Organisateur et Durée du Concours

La Société QWAMPLIFY SHOPPER (ci-après désignée par « société organisatrice »), RCS Aix en Provence 832 225 122 est mandatée par la société ENERGIZER FRANCE RCS Nanterre B 810 620 021 pour organiser un concours avec obligation d'achat intitulé : « Armor All/ENERGIZER Opération course automobile 2025 » (ci-après désigné indifféremment « l'Opération » ou le « concours »).

Ce concours est organisé en France métropolitaine et DROM COM, du 01/10/2024-00h01 au 31/10/2024, 23h59 inclus, pour toute participation effectuée entre le 01/10/2024-00h01 au 31/10/2024-23h59 inclus (durée du concours). Le concours est accessible via le site <https://armorallpromo.com/> (ci-après dénommée "Site du concours").

## Article 2 – Annonce du concours

1. Le concours est annoncé sur les supports suivants :
  - a. Eléments de PLV en magasin
  - b. Réseaux sociaux : [Armor All France \(@armorall.fr\)](#) • [Instagram photos and videos](#)

1. Le site internet du concours accessible à l'adresse suivante : <https://armorallpromo.com/>

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annoncer le concours sur tout autre support promotionnel.

## Article 3 – Conditions de participation

La participation au concours est réservée aux personnes physiques majeures (âgées de 18 ans et plus au moment de la participation), résidentes en France métropolitaine (corse comprise) et dans les DROM COM et possédant une connexion Internet depuis son ordinateur ou son smartphone/tablette.

Ne peuvent participer à ce concours le personnel des sociétés ayant participé à l'opération –développeurs, huissier de justice, ainsi que les membres de leur famille -descendants et ascendants.

En cas de litige un justificatif d'identité pourra être demandé.

Le concours est limité à 3 participations par foyer pendant toute la durée du concours.

Pour participer, il est également nécessaire d'avoir un accès à Internet, de disposer d'une adresse électronique (email) valide pendant toute la durée du concours, à laquelle le participant pourra être contacté pour les besoins de la gestion du concours, et le cas échéant, jusqu'à la remise de l'éventuelle dotation.

La société organisatrice pourra annuler tout ou partie du concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique, dans le cadre de la participation au concours ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La participation au concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve du présent règlement du concours dans son intégralité (ci-après dénommé "le Règlement"), ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables aux concours en France.

## **Article 4 – Modalités de Participation**

### 4.1. Concours avec obligation d'achat pour participer au tirage au sort

Pour participer, il suffit :

- d'acheter un produit éligible à l'offre (voir annexe 1)
- de se rendre sur le site : <https://armorallpromo.com/> ou flasher le QR code présent sur les supports PLV et flyers
- de s'inscrire au tirage au sort en complétant le formulaire de participation (nom, prénom, adresse email, adresse postale complète et numéro de téléphone)
- de confirmer son inscription en acceptant le Règlement

### 4.2. Général

Toute participation comportant des informations manquantes, fausses, incomplètes, illisibles, erronées, inexactes, ainsi que toute participation enregistrée après la Durée du concours ou interrompue pendant sa validation (y compris en raison de la connexion Internet) sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en compte.

Toute utilisation d'adresses différentes ou d'éléments d'identification différents pour une même participation sera considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive du Participant.

## **Article 5 – Détermination des Gagnants**

Au total, 31 participants seront désignés par tirage au sort, comme gagnants du concours.

Les participants peuvent contacter le service consommateur par téléphone : du lundi au vendredi de 09h à 18h au 0970 805 100 en tapant 51325 (Appel non surtaxé depuis la France) durant toute la période du concours et jusqu'au 31/11/2024 au plus tard. Au-delà de cette date, les demandes ne seront plus prises en compte. Les demandes seront traitées dans un délai d'une semaine maximum.

## **Article 6 – Description et attribution des Dotations**

### **6.1. Les dotations mises en jeu :**

Les participants au concours « Armor ALL Opération course automobile 2025 » ont une chance de gagner une (1) place parmi les 31 places à :

- une course automobile en France\* d'une valeur unitaire indicative de 115€ TTC (frais de transport vers la course non inclus)

\*valable pour tous les grands prix automobiles français

### **6.2. Remise des dotations**

Les gagnants recevront un mail de confirmation de leur gain à l'adresse e-mail qu'ils auront communiqué au moment de leur participation sur <https://armorallpromo.com/>

Le gagnant sera contacté pour son gain s'il a été désigné comme gagnant lors du tirage au sort, sur l'adresse e-mail indiquée par le participant lors de son inscription sur le site <https://armorallpromo.com/> dans un délai de 2 semaines. Il pourra alors choisir la course automobile française de son choix en France métropolitaine, dans la limite de 115 € TTC (frais de transport vers la course non inclus).

### **6.3. Les dotations prévues ne peuvent donner lieu de la part des Participants à des contestations ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.**

En cas de force majeure ou de toute autre raison indépendante de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et de valeur équivalente.

Les frais supplémentaires susceptibles d'être engagés par le gagnant seront exclusivement à sa charge.

La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction du gagnant.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée en raison des modalités de remise de la dotation. La Société Organisatrice se réserve le droit de ne pas attribuer, la dotation au gagnant s'il apparaît que ce dernier a fraudé ou n'a pas respecté les conditions du Règlement, sans que sa responsabilité puisse être engagée ou qu'une indemnité de quelle que nature que ce soit puisse être demandée.

## **Article 7 – Internet**

La Société Organisatrice rappelle aux Participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des Participants à ce réseau via le Site.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site où à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation de l'ordinateur ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, (plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale), de l'accès à Internet, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable des retards ou erreurs de transmission de courrier électronique (ou de filtres de spam).

## **Article 8 – Fraude**

Toute personne contrevenant aux conditions de participation ou à toute autre disposition énoncée dans le Règlement sera privé de la possibilité de participer au concours et, le cas échéant, de réclamer la dotation, la Société Organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

A ce titre, la Société Organisatrice pourra suspendre et/ou annuler la participation d'un ou plusieurs Participant en cas de constatation d'un comportement suspect.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'éliminer toute participation qui présenterait manifestement des signes de volonté de contournement du Règlement l'utilisation de robots ou tout autre procédés similaire, l'utilisation de plusieurs mails différents pour participer plusieurs fois.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux participants ayant fraudés et/ou de les poursuivre devant les juridictions compétentes.

La Société Organisatrice est seule décisionnaire de l'exclusion ou de la réintégration des Participants concernés au regard des informations en sa possession.

En cas de réclamation ou de sanction, il convient aux Participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au Règlement.

De même, s'il est avéré que le concours est perturbé par des tiers, mais que le Participant est complice de ces agissements, sa participation sera également considérée comme nulle et la Société Organisatrice se réserve le droit d'engager des poursuites.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'effectuer à tout moment jusqu'au jour de l'attribution dotations toutes vérifications nécessaires afin de contrôler le respect du Règlement.

## **Article 9 – Données à caractère personnel**

Les Participants autorisent expressément la collecte par la Société Organisatrice de leurs données personnelles, qui sont celles recueillies lors de la participation au concours, ainsi que, le cas échéant, lors de l'organisation et la remise des Dotations.

Ces données ne pourront être utilisées à d'autres fins et seront conservées pendant la durée strictement nécessaire à leurs finalités à l'exception des données dont la durée de conservation minimum résulte d'une obligation légale ou réglementaire ou de l'extinction d'un délai de prescription.

Le Participant est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de suppression de ses données ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation du traitement de ses données personnelles.

Le Participant peut exercer ces droits par demande écrite adressée à l'adresse du concours : concours Armor ALL N°51325,13102 Rousset Cedex France. Le Participant dispose également d'un droit de saisir à tout moment l'autorité compétente en matière de données personnelles (CNIL) ([www.cnil.fr/](http://www.cnil.fr/)).

Les données collectées sont obligatoires pour participer au concours. Par conséquent, le Participant qui exercera le droit de suppression des données à caractère personnel le concernant avant la fin du concours sera réputé renoncer à sa participation.

## **Article 10 – Propriété intellectuelle**

La Société Organisatrice est propriétaire exclusive de tous les droits de propriété intellectuelle tant sur la structure que sur le contenu général du concours, du Site et des bases de données qu'il contient.

En particulier, tout élément reproduit sur les supports de communication et sur le Site, de quelque nature qu'il soit (textes, images, sons, photos, vidéos, musiques, bases de données, données, logos, marques, logiciels, contenus, codes, layouts etc.) est la propriété exclusive de la Société Organisatrice.

Par conséquent, toute reproduction (y compris par téléchargement, impression etc.), représentation, mise à disposition, communication au public, adaptation, modification, traduction, transformation, diffusion, synchronisation, intégration dans un autre site, exploitation commerciale ou non, et/ou réutilisation de quelque manière que ce soit de tout ou partie des éléments figurant sur les supports de communication et sur le Site est strictement interdite sans l'autorisation préalable et écrite de la Société Organisatrice.

La consultation et l'utilisation du Site ne confèrent aucun droit de propriété intellectuelle au Participant.

Le Participant s'engage à ne pas reproduire, pirater, télécharger, copier, mettre à disposition, diffuser ou utiliser d'une quelconque manière les textes, bases de données, données, codes, images ou le contenu du Site ou tout élément du concours. Le Participant garantit que son utilisation du Site n'entraînera aucune violation de la loi ou des droits de tiers, y compris des droits de propriété intellectuelle de tiers.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'engager toute action civile et/ou pénale à cet égard.

©2024 Energizer. Les marques et certains designs graphiques sont des marques de commerce de la société Energizer. Toutes les autres marques sont la propriété de leurs détenteurs respectifs et aucune affiliation avec ou approbation de, ou par, ces tiers n'est implicite.

## **Article 11 – Modification et annulation du concours**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, différer, modifier, proroger, interrompre ou annuler purement et simplement le concours, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à ce titre et sans qu'aucune indemnité de quelle que nature que ce soit ne puisse être due.

## **Article 12 : Loi applicable – Litiges – Interprétation**

Le Règlement est soumis à la loi française.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée au plus tard dans un délai d'une semaine après la clôture du concours, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Société Organisatrice à l'adresse figurant à l'article 15.

Cette lettre devra indiquer les coordonnées complètes du Participant et le motif de la contestation ou réclamation.



## Annexes

### Listes de produits éligibles

FR PRODUCT DESCRIPTION	EAN FY24
LINGETTES DESINFECTANTES x24	5020144230496
LINGETTES TABLEAU DE BORD - FINITION BRILLANTE X30	5020144802006
LINGETTES DE NETTOYAGES POUR TEXTILES X30	5020144802020
LAVE GLACE ÉTÉ - SACHET SOUPLE 3L	5020144229209
NETTOYANT JANTES ET PNEUS 500ml	5020144502265
LINGETTES TABLEAU DE BORD - FINITION BRILLANTE X20	5020144846697
NETTOYANT & PROTECTEUR PLASTIQUES - FINITION BRILLANTE 300ml	5020144502036
NETTOYANT MULTI USAGES 500ml	4008050305003
LINGETTES DE NETTOYAGES POUR TEXTILES X20	5020144846710
CHIFFON MICROFIBRE MULTI-USAGE	5013879261606
LINGETTES POUR VITRES X30	5020144802013
KIT DE RENOVATION D'OPTIQUES DE PHARE X3	5020144218944
LINGETTES TABLEAU DE BORD - FINITION MATE X20	5020144846680
LINGETTES DE NETTOYAGES POUR VITRES X20	5020144846703
DESINFECTANT & NETTOYANT 300ml	5020144228790
SHAMPOING & CIRE 1L	5020144528319
DESINFECTANT & NETTOYANT 500ml	5020144228851
NETTOYANT & LUSTRANT SANS EAU 500ml	5020144215288
NETTOYANT VITRES 500ml	4008050320822
NETTOYANT & PROTECTEUR PLASTIQUES - FINITION MATE 300ml	5020144502081
NETTOYANT INSECTES 500ml	5020144802457
LINGETTES POUR LE CUIR X24	5020144802068
LINGETTES POUR LE CUIR X20	5020144846727
CIRE DE FINITION 500ml	5020144802914
MOUSSE DE NETTOYAGE POUR MOQUETTES + BROSSE 400ml	5020144214786
SHAMPOING AUTO INTENSIF 1L	5020144830986
6 SERVIETTES MICROFIBRE DE LAVAGE	5013879266007
LINGETTES DESINFECTANTES x20	5020144228738
EFFACE RAYURES 200ml	5020144228431
LINGETTES TABLEAU DE BORD - FINITION MATE X30	5020144802181
GANT DE LAVAGE NOUILLE 2 EN 1	5013879224298
DEGIVRANT 500ml	5020144226413
BROSSE DE LUXE POUR JANTES EN ALLIAGE	5020144229285
GRANDE ÉPONGE	5013879900604
ULTRA SHIELD NETTOYANT JANTES ET PNEUS 500ml	5020144528197
LINGETTES NETTOYANTES INSECTES X30	5020144802303
ENTRETIEN DU CUIR 530ml	5020144207238
EPONGE MICROFIBRE DE DÉSEMBUJAGE	5013879640104
SHAMPOING & CIRE 500ml	5020144219569
SHIELD GANT EXTRA DOUX	5020144225102
MOUSSE NETTOYANTE POUR PNEUMATIQUES 500ml	4008050476000
SHIELD SERVIETTE EXTRA LARGE DE LAVAGE	5020144225249
CHIFFON MICROFIBRE POUR VITRES	5013879269008
TAMPON DE NETTOYAGE POUR INSECTES ET GOUDRON	5013879292303
MICROFIBRE EXTRA LARGE DE SÉCHAGE	5013879261002
RÉNOVATEUR DE PEINTURES 500ml	5020144500933

ULTRA SHINE CIRE DE PROTECTION DURABLE CARROSSERIE 500ml	<b>5020144215202</b>
SHIELD SERVIETTE EXTRA LARGE DE SECHAGE	<b>5020144225263</b>
SHIELD PROTECTEUR ROUES 300ml	<b>5020144207375</b>
3 TAMPONS APPLICATEURS DE POLISSAGE AVEC POIGNÉE	<b>5013879292556</b>
SHIELD SHAMPOING AUTO MOUSSANT 520ml	<b>5020144225164</b>
SHAMPOING & CIRE 2L	<b>5020144225799</b>
NETTOYANT JANTES & PNEUS 300ml	<b>5020144225836</b>